Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : trente avril
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 21/04/2026

OBJET :
REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, MOISAN Solène, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-30/04-n° 10

ABSENTS : DANIEL Yoan (excusé), CHEVALIER Gaëtan (excusé), MACE Anthony (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné : DANIEL Yoan à LORAND Evelyne, CHEVALIER Gaëtan à DALMASSE David, MACE Anthony à SOUVRE Marie-Pascale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été lancée.

Il explique la procédure engagée :

- Le procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectuée le 25 septembre 2024 avec 69 concessions. Affichage réalisé en mairie (panneau extérieur) et à la porte du cimetière du 03 octobre 2024 au 03 novembre 2024, puis du 18 novembre au 18 décembre 2024 et du 02 janvier au 02 février 2025. Publication réalisée également sur le site internet et illiwap ainsi que dans le bulletin communal n° du. Des plaquettes ont été également apposées sur les concessions concernées indiquant au public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

- Le procès-verbal de 2ème constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectuée le 02 février 2026 avec 65 concessions visées : affichage réalisé à la mairie et sur la porte du cimetière du au ainsi que sur le site et Illiwap

Il est précisé que la reprise de la concession ne peut être prononcée, qu'après 1 an suivant l'accomplissement des formalités de publicité. Le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès-verbal, en l'occurrence le 02 février 2025. Un nouveau procès-verbal a ainsi été établi, dans les mêmes conditions que le procès-verbal initial, le 02 février 2026, pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu. C'est le cas de 65 concessions avec le retrait des concessions A n° 09, M n° 53, N n° 30 et n° Q n°48.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL10-DE

Concessions concernées par la procédure :

Carré	Numéro	Concessionnaire	N° Acte de Concession	Date de la Concession	Durée
A	12	JUGLET Joseph	60	27/04/1925	Perp.
		Aucun monument – Recouvert de mauvaises herbes – Croix rouillée – Aucun nom			
B	6	Mme Veuve HAVIS Francis Née LERAY Jeanne	45	13/11/1923	Perp.
		Entourage monument cassé – Croix Rouillée – Mauvaise herbe – Nom illisible			
B	10		Acte de notoriété		
		Emplacement recouvert de ronces coupées et de mauvaise herbe – Plaque Famille CLERICE			
C	5	Mme Veuve DINEL Eugène Née CAILLIBOTTE Marie Françoise	47	17/11/1923	Perp.
		Monument recouvert de lichen – de mousse – mauvaise herbe			
C	9	MAURUGEON	Acte de notoriété		
		Croix cassée et déposée sur emplacement – Végétation – Aucun nom			
C	10	RONCIN LERAY	Acte de notoriété		
		Monument penché et recouvert de lichen – de mousse – nom illisible			
C	11	Mme Veuve CHASSEBOEUF née COCHET Anne Marie	13	30/06/1915	Perp.
		Emplacement recouvert de végétation importante – Aucun nom lisible			
C	25	Veuve JOUET née RECOURSE Jeanne	22	01/02/1919	Perp.
		Monument cassé – recouvert de végétation importante – Stèle cassée			
D	12	RAULT Joseph HUET Clémentine	Acte de notoriété	-	-
		Entourage grille rouillée et cassée – Recouvert de végétation – Nom illisible			
D	13	HAVIS Aristide	163	20/08/1948	100 ans
		Entourage recouvert de lichen – de mousse – Petite végétation – Aucun nom			
D	15	CHENAL Claudius	56	22/05/1924	Perp.
		Emplacement recouvert de végétation importante (bruyère) – Aucun nom			

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL10-DE

D	16	MOISAN	Acte de notoriété		
		Entourage recouvert de lichen – de mousse – de végétation – Stèle nom illisible			
D	23	KERVIO Jean	41	29/12/1922	Perp.
		Monument cassé au centre et désolidarisé – Recouvert de lichen et de mousse - Nom en partie illisible			
D	36	CHAPIN Jean JOUAN Rose	Acte de notoriété	-	-
		Emplacement recouvert de lichen – de mousse – Mauvaise herbe – Nom illisible			
E	18	Mme Veuve BIGOT née MAHE Elisabeth	160	02/02/1942	100 ans
		Monument recouvert de lichen – de mousse et petite végétation – Monument cassé sur le devant – Nom lisible.			
F	2	DAVID - OHO	Acte de notoriété	-	-
		Croix rouillée – Emplacement recouvert de végétation – Aucun nom			
G	9	Mme Veuve LESSARD Arsène Née GOURDEL Anne Marie	196	27/10/1941	100 ans
		Aucun monument – emplacement de végétation – Stèle croix rouillée			
G	10	LANGUILLE Jean RECOURSE Marie Françoise	154	15/09/1941	100 ans
		Aucun monument – Stèle croix penchée – Emplacement recouvert de végétation			
G	11	GUILLAUME Louis	148	04/02/1947	100 ans
		Monument recouvert de lichen – de mousse – Aucun nom			
G	15	CHAPIN TERTRE	Acte de notoriété	-	-
		Monument penché et recouvert de lichen – de mousse – petite arbuste – Nom en partie lisible			
G	16	Mme Veuve CHAPRON née LEMAITRE Jeanne	158	10/01/1942	100 ans
		Monument penché et recouvert de lichen - de mousse et de végétation – Nom en partie lisible			
G	21	LE BOUDER Cyriaque	162	11/03/1942	100 ans
		Monument recouvert de lichen – de mousse et de végétation sur le devant – Aucun nom			
G	22	BIENVENU	130	03/03/1939	Perp.
		Monument recouvert de mousse – de lichen – végétation importante – Aucun nom lisible			

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL10-DE

G	29	DELOURME Germaine	230	27/10/1952	100 ans
		Monument recouvert de lichen – de mousse – Nom lisible			
H	3	LEGENDRE	Acte de notoriété	-	-
		Monument en partie enfoncé et recouvert de lichen – de mousse – Aucun nom			
H	14	LEMEE Marie Joseph	81	06/12/1929	100 ans
		Aucun monument – Stèle cassée – Figurine religieuse cassée - Nom illisible			
H	18	ROUXEL Joseph	102	16/07/1932	100 ans
		Monument recouvert de lichen – de mousse – Nom en partie illisible			
H	19	GOURDEL Jean	105	10/10/1932	100 ans
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Croix rouillée – Nom lisible sur croix			
I	28	VIVIER - ROUVRAIS	Acte de notoriété	-	-
		Monument cassé – Croix stèle déposée sur emplacement – Recouvert de lichen – de mousse – de végétation			
J	7	MOUNIER Pierre	272	03/10/1958	Perp.
		Monument cassé – Stèle déposée sur emplacement – Nom illisible			
K	1	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Monument enfoncé et recouvert de lichen – de mousse – Aucun nom			
K	6	BERTHELOT Hortense	165	27/06/1942	100 ans
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation importante – Nom lisible			
K	7	MAURUGEON Marguerite	234	03/01/1953	100 ans
		Entourage recouvert de lichen – de mousse – végétation importante – Nom illisible			
K	12	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – emplacement recouvert de végétation importante			
K	13	BERRUYER - LEMEE	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation importante – Nom en partie illisible			
K	15	BELOT	Acte de notoriété	-	-

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL10-DE

K	20	Pas de Nom	Acte de notoriété		
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation importante – Aucun nom			
L	9	ROBERT - LABBE	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation– Croix rouillée – Nom lisible			
M	3	PERRIN Alexandre BERTHELOT Anne Marie	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation importante – Nom lisible			
M	9	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Entourage recouvert de lichen – de mousse – de végétation – Aucun nom			
M	21	Mme CAFNER	347	-	50 ans
		Entourage enfoncé et recouvert de lichen – de mousse et de végétation – Aucun nom			
M	42	DUVERGER Jeanne née LEBORGNE	Acte de notoriété	-	-
		Entourage recouvert de lichen – de mousse – de végétation -Croix stèle rouillée – Nom illisible			
M	60	Mme Veuve PENVERNE née DABOUDET Anne Marie	264	28/03/1957	-
		Entourage recouvert de lichen – de mousse – de végétation importante – Nom en partie illisible			
M	64	Mme COQUARD née NOUEL	203	26/10/1948	100 ans
		Monument recouvert de lichen – de mousse – Nom illisible			
N	17	RONCIN Jean Toussaint	11	18/11/1914	Perp.
		Entourage recouvert de lichen – de mousse et de petite végétation – Nom lisible			
N	25	BERSON Robert	Acte de notoriété	-	-
		Entourage recouvert de lichen – de mousse – Croix stèle rouillée cassée et déposée sur emplacement – Nom lisible			
N	32	CHICOT Jean	109	30/01/1933	100 ans
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Croix rouillée et penchée – Aucun nom			
O	11	BARBE Marcel	269	12/06/1958	100 ans
		Aucun monument – Croix rouillée – Nom lisible			

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL10-DE

O	16	NOGUES François	180	27/08/1944	100 ans
		Monument cassé et recouvert de végétation – Stèle cassée et déposée – Aucun nom			
O	17	BONNION - PRESSE	Acte de notoriété	-	-
		Monument cassé – Stèle cassée et déposée sur emplacement – Recouvert de lichen – de mousse – Aucun nom			
P	6	PACHEU - MELEUC	Acte de notoriété	-	-
		Monument penché et recouvert de lichen – de mousse – Nom illisible			
P	7	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Croix stèle rouillée – Aucun nom			
P	14	PROD'HOMME - BELNARD	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Arbuste (sapin de Noël) sur emplacement – Nom lisible			
P	20	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Aucun nom			
Q	11	Pas de Nom	Acte de notoriété		
		Aucun monument – Fleurs artificielles abimées – Aucun nom			
Q	13	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Stèle croix rouillée et recouvert de végétation – Aucun nom			
Q	27	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Aucun nom			
Q	28	HERVE Michel	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Stèle croix rouillée et recouvert de végétation – Aucun nom			
Q	31	BERTHELOT Anne Marie ROUXEL François	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Stèle croix rouillée et recouvert de végétation – Aucun nom			
Q	34	LELIEVRE – LERAY Concessionnaire Mr BINARD	341	31/10/1972	50 ans
		Aucun monument – Stèle cassée et recouvert de végétation – Aucun nom			

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL10-DE

Q	41	BASSET Jean Claude	Acte de notoriété		
		Entourage bois recouvert de lichen – de mousse et de végétation – Nom illisible			
Q	44	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – fleurs artificielles abimées – Aucun nom			
Q	45	CARREE Mathurine	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – fleurs artificielles abimées – Nom lisible			
Q	46	Pas de Nom	Acte de notoriété	-	-
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Aucun nom			
Q	49	Mme Veuve AUDRAIN Jean Marie	65	27/04/1925	Perp.
		Aucun monument – Emplacement recouvert de végétation – Croix stèle rouillée – Aucun nom			

Au regard des éléments exposés, M le Maire propose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-17, L 2223-18, R.2223-12 à R.2223-23 ;

CONSIDERANT que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à deux reprises,

Après en avoir délibéré avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs), le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable sur la reprise, par la commune, des concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise par la commune des terrains, affectés à ces concessions

- PRECISE que la reprise de ces concessions sera échelonnée selon le coût des travaux et l'urgence des besoins

- INDIQUE que les terrains libérés seront remis à la vente pour de nouvelles concessions

- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Evelyne LORAND

Le Maire,
Olivier RIVALLAN